

PLAN PROJET DE DIVISION

Affaire n° 59833-349	Date: 08.09.2025	Échelle: 1/250
Nom du fichier : Marly_Picard_PRO.indb (optimisation).dwg		
Phase : Existant	Indice n° : 3	

A circular blue stamp with the text "BIBLIOTHEQUE DE LA CITE DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE" around the top edge and "PARIS" at the bottom. The center contains the date "1978".

21 Rue Saint-Just
56300 VALENCIENNES
Tél. 03.27.46.16.62
correspondance xp@o.com

Legendre

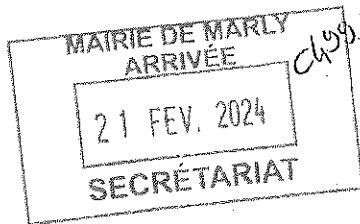
For example, in the following figure, the `border` property is used to create a border around the `div` element. The `border` property is a shorthand property that can be used to define the border's width, color, and style. In this example, the border is 2 pixels wide, has a red color, and is styled as a solid line.

PLAUMETRIE SYSTEME RGF93CC50

Les Etats-Unis sont l'un des pays les plus importants au niveau des émissions de gaz à effet de serre. Selon les dernières estimations, les États-Unis sont le deuxième plus gros émetteur de CO₂ dans le monde, juste après la Chine. Les émissions américaines ont augmenté de 27 % entre 1990 et 2005, mais ont diminué de 4,5 % entre 2005 et 2012. Les États-Unis sont également le deuxième plus gros émetteur de méthane dans le monde, juste après la Chine. Les émissions américaines de méthane ont augmenté de 25 % entre 1990 et 2005, mais ont diminué de 10 % entre 2005 et 2012. Les États-Unis sont également le deuxième plus gros émetteur de nitroxyde d'azote dans le monde, juste après la Chine. Les émissions américaines de nitroxyde d'azote ont augmenté de 20 % entre 1990 et 2005, mais ont diminué de 5 % entre 2005 et 2012.

Parcels	Concessions
En 1447	90 ea
En 1449	25 ea
En 1547	24 ea
En 5445	11666 cm
En 1530	13919 cm
En 5561	13425 cm
En 1592	59533 cm
En 1593	16310 cm
En 1594	3472 cm
Total	66110 cm





Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le 10/10/2025

ID : 059-215903832-20251009-DEL_25_69-DE

REÇU

SLOW

c: ST
c: CAB
DGS
CPT

Le 23 FEV. 2024

Lille, le 19 février 2024.

Secrétariat général
Direction des relations avec les collectivités
territoriales
Bureau des institutions locales
Affaire suivie par : Clélia DEFLANDRE
Tél. : 03 20 30 56 60
clelia.deflandre@nord.gouv.fr

Le préfet

à

monsieur le maire de Marly

En communication à :
monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de
Valenciennes
monsieur le directeur académique des services
départementaux de l'éducation nationale du Nord

Objet : Désaffectation de biens immobiliers à usage scolaire

Par courrier du 14 décembre 2023, reçu en préfecture le 30 janvier 2024, vous avez sollicité mon avis sur le projet de désaffectation de l'ancienne école maternelle Jules Henri LENGRAND située au 110 avenue Barbusse à MARLY (59770).

Le directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Nord (DSDEN), par courrier daté du 12 février 2024, m'indique qu'il est favorable à cette mesure.

Je vous informe donc que j'émets un avis favorable à la désaffectation des biens immobiliers à usage scolaire sus-nommé.

Désormais, il appartient au conseil municipal de délibérer à ce propos, au vu de mon avis.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale,

Fabienne DECOTTIGNIES



PREFET
DU NORD **REÇU**

Liberé
Égalité
Fraternité

Le 28 FEV. 2024



Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le 10/10/2025

ID : 059-215903832-20251009-DEL_25_69-DE

SLO

de Valenciennes

Valenciennes, le 15 février 2024

Bureau du développement territorial
Affaire suivie par : Catherine ALEXANDRE
Tél. : 03 27 14 59 91
catherine.alexandre@nord.gouv.fr

Le sous-préfet de Valenciennes

à

Monsieur le maire de Marly

Objet : Désaffectation de locaux scolaires

Par courrier du 14 décembre 2023, reçu en mes services le 19 janvier 2024, vous avez sollicité la désaffectation des locaux de l'ancienne école maternelle Jules Lengrand située 110 avenue Barbusse.

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'après consultation des services de l'inspection académique, j'émets un avis favorable à cette demande.

Il appartient désormais à votre conseil municipal, compétent en la matière, de délibérer sur ce point.

Le Sous-Préfet

Guillaume QUÉNET



ACADEMIE DE LILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Nord

REÇU

Le 21 FEV. 2024

DOS/DOS2

Références : 2/2024

Affaire suivie par :

Sandrine CLERET

Tél : 03 20 62 30 64

Mél : sandrine.cleret@ac-lille.fr

144 rue de Bavay
59000 Lille

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le 10/10/2025

ID : 059-215903832-20251009-DEL_25_69-DE

Division

SLO

Mairie de Marly
ARRIVÉE

15 FEV. 2024

CH 625
SÉCRÉTARIAT

O : ST
C : CAB
DGS
CPT

Lille, le 12 février 2024

Monsieur le Maire

Monsieur le Préfet du Nord m'informe pour avis, de la proposition de votre municipalité de désaffectation de l'ancienne école Jules Henri Lengrand.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'émets un avis favorable à cette mesure. J'en informe Monsieur le Préfet par le même courrier.

En application de la circulaire interministérielle du 25 août 1995, il appartiendra à Monsieur le Préfet de vous transmettre son avis, préalablement à la prise de décision de désaffectation par votre Conseil Municipal.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Rectrice, et par délégation,
L'Inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'Education nationale du Nord,

Olivier Cottet

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
Place Gabriel Péri
59770 MARLY



Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le 10/10/2025

ID : 059-215903832-20251009-DEL_25_69-DE

SLOW

Procès-verbal de désaffectation

De bâtiments communaux





Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le 10/10/2025

ID : 059-215903832-20251009-DEL_25_69-DE

SLOW

République Française
Ville de MARLY

Procès-verbal de désaffectation de bâtiments communaux

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 15 septembre 2025,

Nous, Blanchart Christophe, Chef de Pôle sûreté & citoyenneté, dument assermenté et accompagné de Juliette Labre, responsable du service Urbanisme ;

Dans le cadre de la procédure relative au constat de désaffectation des biens immobiliers destinés à la cession pour la réalisation du projet immobilier du groupe Pichet.

Vu la délibération du 09 octobre 2025 précisant que le Conseil Municipal doit prononcer la désaffectation de ces biens lorsque celle-ci serait effective, ce qui a été constaté puis conforté par Procès-Verbal.

Conformément aux dispositions de l'ordonnance N°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques et de l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, sommes transportés sur les lieux afin de constater la désaffectation effective desdits bâtiments.

Conformément au découpage foncier réalisé par géomètre expert en date du 8 septembre 2025, le foncier concerné est décrit ci-dessous :

N° parcelle	Adresse	Fonction	Surface parcelle en m ²	Parcelles crées	Surface cédée en m ²
B 5730	Av Henri Barbusse	Anciennes serres municipales	1 339		1339
B 5486	112 av Henri Barbusse	Ecole maternelle, anciens logements de fonction	6 165	Bn ^o a	1692
B 5485	110 av Henri Barbusse	Ecole maternelle	1 105		1105
B 5962	108 av Henri Barbusse	Foncier école non bâti	983		983
B 349	Place Gabriel Peri	Foncier école non bâti	25		25
B 5470	Place Gabriel Peri	Salle des mariages	270		270
Non cadastré	Place Gabriel Peri			Bn ^o c	372

Après avoir procédé à la visite des locaux, nous avons constaté que le

- Ne sont plus affectés à un service public communal.
- Sont désormais libres de toute occupation liée à l'exercice d'un service public.
- Ne font plus l'objet d'aucune utilisation par les services municipaux ou les usagers.

L'accès au site a été limité afin de conforter ce constat de désaffection.

En conséquence, nous dressons le présent procès-verbal de désaffection, qui sera transmis :

À Monsieur le Maire de la ville de Marly,
Aux services administratifs compétents,
Pour être annexé à l'acte de déclassement du bien.
Pour être annexé à la délibération de désaffection.

Fait à Marly, le mercredi 15 septembre 2025

Mentions légales

Ce document est établi conformément aux articles L. 2141-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques. Les données sont conservées selon la politique de gestion documentaire de la collectivité.

Annexe : planches photographiques, état des lieux au 15 septembre 2025

1/ définition du site sur le domaine public

- Place Gabriel Péri



- Avenue Barbusse



2/ Anciens locaux de l'école Jules Henri Lengrand

- Hall d'accueil et d'entrée :



- Bureau administratif :



- Salle de psychomotricité



- Salles de classe





- Sanitaires



- Extérieurs



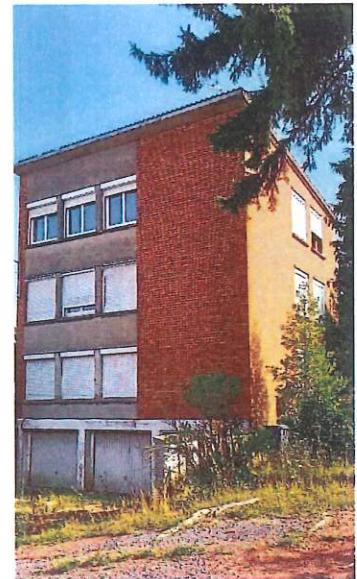
3/ Ancienne salle du conseil

- Extérieurs :

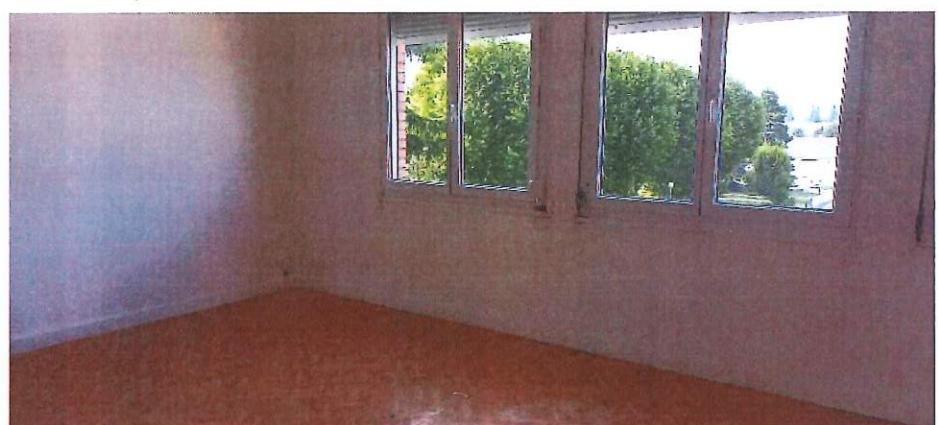
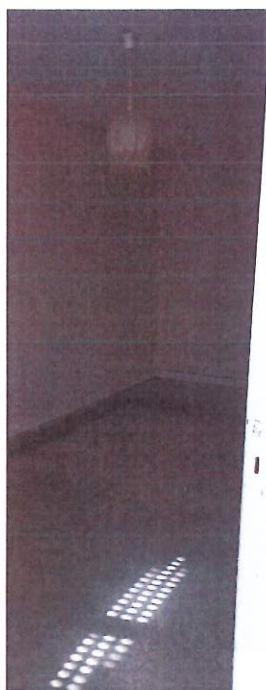


4/ anciens logements de fonction

- Extérieurs



- Intérieur, étages



5/ anciennes serres municipales.

